

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2022

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2023

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis



2D-DOC

DIABY BINTOU
LOGEMENT 10
23 RUE JEAN PIERRE TIMBAUD
75011 PARIS 11

Vos références

Numéro fiscal (C) : 3013671908352

Référence du document : 23 B6 3233580 67
Adresse d'imposition au 01/01/2023 :
LOGEMENT 10
23 RUE JEAN PIERRE TIMBAUD
75011 PARIS 11

Numéro FIP 755 01 30 9062778789 4
Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 24/05/2023

Somme qu'il vous reste à payer

0,00 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2022.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur
impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique
« Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 4 593
Nombre de parts : 2.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2023

Détail des revenus		Déclar. 1	Total
Salaires.....		2857	
Autres revenus imposables.....		2224	
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....		0	
Total des salaires et assimilés ²		5081	
Déduction 10% ou frais réels.....		- 508	
Salaires, pensions, rentes nets.....		4573	4573
Revenu brut global.....			4573
Revenu imposable.....			4573
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴			0
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵			
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	2	Montant déclaré	
Montant de la réduction d'impôt.....	2	Montant retenu	
Total des réductions d'impôt ²⁰.....	2	Montant réduction	0
Montant net de votre imposition.....			0
<hr/> IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net.....			0
<hr/> CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :			
IMPOT SUR LE REVENU			
Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³ :			0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.			
<hr/> INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES			
Revenu fiscal de référence ²⁵			4593
Revenus exonérés		Déclar. 1	
Heures supplémentaires et jours RTT.....		Déclarés	22
Heures supplémentaires et jours RTT.....		Nets	20
PLAFOND EPARGNE RETRAITE			
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :		Déclar. 1	
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE			

		RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE					
SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CELIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUÉILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2023

>>> Suite de votre avis

Plafond total de 2021.....	16253
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....	= 16394